

FORMATION AGEFIPH

Objectifs de la formation

- Valider l'adéquation personne/projet
- Etudier la faisabilité du projet
- S'outiller d'un outil d'argumentation de projet
- Être en situation de démarrer son activité, ou, le cas échéant, de rebondir après le deuil de celui-ci

PROGRAMME

- Etude financière
- Etude juridique
- Environnement et écosystème mobilisable
- Présentation des aides et assistance au montage des dossiers : recherche de cofinancements – mise en relation
- Appui à la constitution business plan
- Si nécessaire proposition de prestations complémentaires – mobilisation de dispositifs de formations Conseil Régional, Couveuses...
- Mise en réseau avec des créateurs d'entreprise
- Une trousse micro-assurance comprenant quatre garanties : multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation).
- Un suivi après la création peut également être proposé selon les besoins

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel
- Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel, ainsi que l'accès à BGE PRO pour la réalisation de son plan d'affaires.
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs
- Rédaction de la demande de subvention Agefiph ainsi que la fiche de synthèse le cas échéant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 1 fiche de synthèse sera rédigée à l'issue de l'accompagnement
- 1 plan d'affaires (y compris prévisionnel) est réalisé

taux de
satisfaction
2023 :
92,9%

Tarif

Pris en charge pour les Travailleurs
Handicapés

Financier



Public

Demandeur d'emploi – travailleurs en situation de handicap

Prérequis

Avoir un projet de création – reprise d'entreprise

Durée de la formation

L'accompagnement Agefiph prévoit 15 heures maximum d'accompagnement individuel.

D'autres dispositifs pourront être mobilisés si besoin afin de permettre au porteur de construire son projet.

Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil et accompagnement sur les antennes de BGE Aura situées dans **l'Allier et le Puy-de-Dôme**

Délais d'accès à la formation

La prestation est mobilisée exclusivement sur prescription du conseiller à l'emploi Cap Emploi, France Travail ou Mission Locale. La micro-assurance est proposée aux personnes accompagnées par un prestataire sélectionné par l'Agefiph, ici BGE Aura. A réception de la prescription à l'accompagnement, un rendez-vous sous 15 jours.

Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référent handicap : Aurore CHRISTIN

Aurore.christin@bge-aura.fr

04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous